

# MOTO CLUB de Pontarlier

## TRIAL Entraînement des Courtots du 07 octobre 2018 REGLEMENT PARTICULIER . Circuit fermé

### 1/ - ORGANISATION

Le Moto-Club de Pontarlier organise le 07 octobre 2018 un trial Entraînement sur le site de LA LONGEVILLE « Les Courtots ».

Ce trial est ouvert aux motos anciennes et motos modernes proposant 4 niveaux, dont le plus élevé correspondra à S3+.

Le parcours est en circuit fermé à la circulation.

### 2/ - TRACÉS

Ce trial comportera 10 zones non-stop.

Quatres tracés seront proposés :

- RANDONNEUR : Tracé jaune
- CRITERIUM : Tracé vert
- NATIONAL : Tracé bleu
- EXPERT : Tracé rouge

### 3/ - DEROULEMENT

Les zones seront accessibles à tous type de motos suivant la catégorie choisie et privilégieront l'aspect technique sans être dangereuses.

Les pilotes concourront par petits groupes sous la responsabilité d'un chef de groupe qui s'occupera du pointage avec sérieux.

Le barème de pointage sera conforme au règlement en vigueur.

**Il est interdit de rouler en dehors du circuit et à contresens dans l'interzone pour des raisons de sécurité.**

Les pilotes feront un tour le matin. A midi, la course sera neutralisée pendant une heure.

Deux boucles seront enchainées l'après-midi. Ce trial étant considéré comme un entraînement, il n'y aura pas de classement officiel. Les points de chacun seront toutefois comptabilisés et affichés

### 4/ - INSCRIPTIONS

Aucune licence sportive ne sera demandée aux pilotes, car les pilotes évolueront en démonstration lors de ce trial entraînement.

La capacité de ce trial entraînement est fixée à 50 pilotes maximum pour des questions administratives.

Le montant de l'engagement est fixé à 15 € pour la journée.

Le bulletin d'engagement est à envoyer par courrier ou mail à l'adresse suivante :

Corinne Bouvot, 20 Mont de Spey, 25650 Ville du Pont  
bouvotc@hotmail.fr

Le règlement peut être joint au courrier ou fait sur place.

5/ -ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la compagnie « ABELA ».

Cependant les participants déclarent décharger les organisateurs et l'association Moto Club de Pontarlier de toute responsabilité découlant de l'usage de leurs véhicules, dans quelques conditions que ce soit, aussi bien sur le tracé que dans les zones.

Il appartient donc à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques qu'il encourt à sa propre responsabilité civile. Les organisateurs et l'association Moto Club de Pontarlier déclinent toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux véhicules dans le cadre de la manifestation.

6/ -SECURITE

Les pilotes devront être équipés à minima d'un casque conforme à la pratique de la moto, de gants de protection ainsi que des bottes conformes à la pratique du trial motocycliste. La machine sera présentée au responsable technique avant le départ.

---

Je soussigné Mr .....reconnais avoir pris note du règlement technique relatif au Trial entraînement organisé par le Moto Club de Pontarlier. Je m'engage à respecter ce dernier en tant que participant à l'épreuve.

Fait à :.....

Le...../...../.....

Signature précédée de la mention Lu et approuvé :